

COMMUNE DE GAVIGNANO HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 8 juillet 2020

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Monsieur Jean André SALICETI, né à SAINT LAURENT DU MARONI le 27/01/1900 et décédé à BASTIA le 26/12/1980 où il était domicilié, résidence ROGLIANO, Chemin de Montepiano

Propriétaire des biens ci-après désignés :

1°)A GAVIGNANO 20218

Des parcelles cadastrées A 19 de 4191m², A 32 de 32703m², A 85 de 2916m², A 97 de 2098m², A 98 de 1822m², A 99 de 188m²

2°)A GAVIGNANO 20218

Des parcelles cadastrées D 31 de 2664m², D 136 de 20m², D 227 de 181m², D 228 de 151m², D 254 de 437m², D 264 de 216m², D 303 de 98m²

3°)A GAVIGNANO 20218

Des parcelles cadastrées E 828 de 1605m² et E 829 de 281m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire